

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 13 Octobre 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

<b>OBJET :</b>	<b>Droits de place - Tarifs 2017 :</b> - Foires et Marchés - Commerces ambulants - Terrasses de cafés - Cirques
----------------	---

N° 2016 / 10 / 09

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Centre-Ville- Commerce – Artisanat – Professions libérales du 3 Octobre 2016,*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe comme suit les tarifs des droits de place, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017:

<b>NOM DU TARIF</b>	<b>Tarifs 2017</b>
<b>Droits de place</b>	
<i>Foire St-Laurent - commerçants inscrits (le m. linéaire)</i>	3,00 €
<i>Foire St-Laurent - commerçants non-inscrits (le m. linéaire)</i>	5,00 €
<i>Foires mensuelles et marchés pour les passagers (le m. linéaire)</i>	0,70 €
<i>Foires mensuelles et marchés pour les abonnés (le m. linéaire)</i>	0,40 €
<i>Forfait commerçant ambulant hors marché (par véhicule et par jour) - 5 heures</i>	5,00 €
<i>Tarif annuel terrasses de café (le m. linéaire)</i>	13,00 €
<i>Jour de représentation de cirques</i>	sans objet

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 24 Octobre 2016,  
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20161020-CM-2016-10-09-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2016  
Date de réception préfecture : 24/10/2016

Seance du Conseil municipal du 20 Octobre 2016  
Délibération n° 2016 / 10 / 09